



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Recherche et à l'exploitation des hydrocarbures en France

Question écrite n° 6432

Texte de la question

M. Nicolas Meizonnet appelle l'attention de M. le ministre auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé de l'industrie et de l'énergie, sur les conséquences économiques de la loi n° 2017 1839 du 30 décembre 2017 mettant fin à la recherche et à l'exploitation des hydrocarbures en France. Si cette loi s'inscrivait dans une démarche environnementale, elle a également eu pour effet d'entraîner la disparition d'une filière industrielle, pourtant créatrice d'emplois et génératrice de recettes fiscales. Bien que modeste, l'extraction nationale d'hydrocarbures permettait de limiter, à son échelle, les importations et de garantir un cadre d'exploitation respectueux des normes environnementales françaises. À l'inverse, l'augmentation des importations d'hydrocarbures accroît la dépendance de la France vis-à-vis de pays tiers, dont certains posent des défis géopolitiques et économiques majeurs. Par ailleurs, l'évolution des technologies d'extraction et les incertitudes concernant le potentiel des sous-sols français en métropole et en outre-mer plaident en faveur d'une reprise de la recherche et de l'exploration. Une révision de cette interdiction pourrait permettre à la France de mieux maîtriser ses approvisionnements en énergie, de soutenir l'activité industrielle nationale et de réduire son déficit commercial. Dans ce contexte, il lui demande s'il envisage de réévaluer l'impact économique de cette loi et d'examiner la possibilité d'un assouplissement du cadre législatif afin de préserver une part de souveraineté énergétique et de redonner un avenir à cette filière industrielle.

Données clés

Auteur : [M. Nicolas Meizonnet](#)

Circonscription : Gard (2^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6432

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : [Industrie et énergie](#)

Ministère attributaire : [Industrie et énergie](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 mai 2025